

10 May 2006

ENGLISH/FRENCH ONLY

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE

**AD HOC WORKING GROUP ON FURTHER COMMITMENTS FOR ANNEX I PARTIES
UNDER THE KYOTO PROTOCOL**

First session

Bonn, 17–25 May 2006

Item 3 of the provisional agenda

Planning of future work

Views regarding Article 3, paragraph 9, of the Kyoto Protocol

Submissions from Parties

Addendum

1. In addition to the 12 submissions contained in document FCCC/KP/AWG/2006/MISC.1, one further submission has been received (on 10 May 2006).
2. In accordance with the procedure for miscellaneous documents, this submission is reproduced* in the language in which it was received and without formal editing.

* This submission has been electronically imported in order to make it available on electronic systems, including the World Wide Web. The secretariat has made every effort to ensure the correct reproduction of the text as submitted.

SUBMISSION FROM CANADA

CONSIDERATION OF COMMITMENTS FOR SUBSEQUENT PERIODS FOR PARTIES INCLUDED IN
ANNEX I TO THE CONVENTION UNDER
ARTICLE 3, PARAGRAPH 9, OF THE KYOTO PROTOCOL

I. KEY MESSAGES

Climate change is a significant, long-term challenge facing the international community today. Canada supports continued scientific efforts on the global and regional impacts of climate change.

Broad participation by developed and developing countries in long-term approaches to address climate change is needed. To date, developed countries have generated the largest share of historical greenhouse emissions and have taken the lead in their reduction. It is estimated that by 2030 the cumulative emissions from developing countries will exceed those of developed countries. Canada is responsible for approximately 2.3% of global emissions; developed countries will not be able to combat climate change on their own.

To be truly effective, future action on climate change will need to allow all countries to choose the best combination of results-oriented actions that lead to real reductions in greenhouse emissions. Future global cooperation on climate change will need to be based on principles such as flexibility, cost-effectiveness and national circumstances and recognize a broad range of approaches to mitigating greenhouse gas emissions. Approaches could include sectoral, intensity-based, regional, graduated and/or differentiated as well as commitments by sub-national jurisdictions, municipalities and industry.

Addressing climate change in the face of rising global energy demand will require a transformation in the way the world produces and consumes energy. Since fossil fuels are expected to dominate well into this century, advanced fossil technologies and energy efficiency measures will play an important role. As well, a portfolio of breakthrough technologies and more efficient deployment and diffusion of current technologies, both to developed and developing countries, will be required.

Action on climate change has other co-benefits. The most successful greenhouse gas mitigation projects are often those that provide co-benefits at the local level. For example, integrated measures that address both greenhouse gas emissions and air quality can have local health benefits. In addition, many actions that further climate change objectives are taken for other reasons (e.g., energy security and economic competitiveness considerations) and do not have climate change as the primary objective.

II. APPROACH TO THE AD HOC WORKING GROUP

The Ad hoc Working Group should assess progress to date in implementing the objective of the Convention. It is critical to share information on, and assess actions taken, lessons learned and future challenges prior to discussing new commitments. Developing countries should be offered an opportunity to provide input into this discussion.

The Protocol must be more effective if it is to continue as a key instrument to address global climate change. The Working Group will need to assess what has worked and what has not. It will be important to ensure that the results of the review of the Protocol under Article 9 are considered by the Working Group. Different types of commitments and longer time horizons should be considered. Commitment approaches such as sectoral, intensity-based, voluntary, and technology-based should merit consideration, as should the possibility of broadening participation under the Protocol.

Any future approaches to commitments should reflect a country's specific national circumstances. Considerations such as the nature of a country's economy (e.g., resource-based and/or energy intensive),

temperature and distance between urban centres are important. Some countries are also net energy exporters whose exports provide other countries with opportunities to switch to cleaner sources of fuel.

III. APPROACH TO THE STRUCTURE AND FORMAT OF THE AD HOC WORKING GROUP

All relevant scientific, technical and socio-economic information should be considered, including:

- Science assessments.
- Work within the UN on: national reports on demonstrable progress, the five-year programme of work on adaptation, the workshops on mitigation that are occurring as part of the scientific and technical subsidiary body meetings, as well as the compliance committee.
- The work of international institutions helping with mitigation efforts (e.g., World Bank), intergovernmental organizations (e.g., the International Energy Agency and the Organization of Economic Cooperation and Development), non-governmental organizations (e.g., PEW Centre, the World Resources Institute and the International Institute for Sustainable Development), as well as civil society and private sector organizations.

The Working Group should operate as cost-effectively as possible, while ensuring maximum participation. The first meeting should focus on procedural matters, elect officers, determine the rules under which they will operate and the scope of the group's work. A detailed work plan is not likely at the first meeting; however, following it, Parties could be requested to submit views on a detailed work plan and a potential schedule for future meetings. The Group will also need to share information and findings with other UN processes, especially the Dialogue on future long-term cooperation.

There should be transparent information sharing both within and outside the UN processes. The Ad hoc Working Group should consider information from complementary UN processes, including the Dialogue considering future cooperative action. The Working Group should also examine relevant non-UN fora, including the G8 Dialogue on Climate Change, Clean Energy and Sustainable Development, the Asia-Pacific Partnership, as well as important technology initiatives such as Methane to Markets, Carbon Sequestration Leadership Forum, and Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership.

**CONSIDÉRATION DES ENGAGEMENTS POUR LES PÉRIODES SUBSÉQUENTES DES PARTIES
INCLUSES DANS L'ANNEXE I DE LA CONVENTION,
SOUS L'ARTICLE 3, ALINÉA 9, DU PROTOCOLE DE KYOTO**

I. PRINCIPAUX MESSAGES

Les changements climatiques sont un défi important et à long terme auquel fait face actuellement la communauté internationale. Le Canada appuie les efforts scientifiques continus pour contrer les impacts régionaux et mondiaux des changements climatiques.

Une grande participation de la part des pays développés et en développement est requise au niveau d'approches à long terme pour lutter contre les changements climatiques. Jusqu'à présent, les pays développés ont généré la plus grande part des émissions historiques de gaz à effet de serre et ont pris la direction de leurs réductions. On estime que d'ici 2030, les émissions cumulatives des pays en développement excéderont celles des pays développés. Le Canada est responsable d'environ 2,3 p. cent des émissions mondiales; les pays développés ne seront pas en mesure de lutter seuls contre les changements climatiques.

Pour être vraiment efficaces, les mesures futures pour contrer les changements climatiques devront permettre aux pays de choisir la meilleure combinaison de mesures axées sur les résultats qui permettent de réelles réductions des émissions de gaz à effet de serre. La coopération mondiale future au niveau des changements climatiques devra être fondée sur des principes tels que la flexibilité, la rentabilité et la situation nationale et reconnaître une grande variété d'approches pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Les approches pourraient inclure celles de nature sectorielle, axées sur l'intensité, régionales, progressives et/ou différenciées de même que des engagements de la part des administrations infranationales, des municipalités et de l'industrie.

La lutte contre les changements climatiques face à la demande mondiale croissante d'énergie requerra une transformation de la façon dont le monde produit et consomme l'énergie. Puisque l'on prévoit que les combustibles fossiles domineront largement au cours de ce siècle, les technologies de pointe dans le domaine des combustibles fossiles et les mesures d'efficacité énergétique joueront un rôle important. De même, un portefeuille de technologies révolutionnaires ainsi qu'un déploiement plus efficace et une diffusion plus large des technologies actuelles, tant dans les pays développée qu'en développement, seront requis.

Les mesures pour lutter contre les changements climatiques ont d'autres avantages conjoints. Les projets d'atténuation des gaz à effet de serre qui réussissent le mieux sont souvent ceux qui procurent des avantages conjoints au niveau local. Par exemple, les mesures intégrées qui visent tant les émissions de gaz à effet de serre que la qualité de l'air peuvent procurer des avantages locaux pour la santé. De plus, plusieurs mesures qui favorisent les objectifs de la lutte contre les changements climatiques sont prises pour d'autres raisons (p. ex. pour des considérations de sécurité énergétique et de compétitivité économique) et n'ont pas la lutte contre les changements climatiques comme objectif principal.

II. APPROCHE À L'ÉGARD DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

Le Groupe de travail ad hoc devrait évaluer les progrès accomplis jusqu'à maintenant au niveau de la mise en oeuvre de l'objectif de la Convention. Avant de discuter des engagements, il est essentiel de partager les informations sur les mesures adoptées, les leçons apprises et les défis futurs et de les évaluer. Il faudrait donner aux pays en développement l'occasion de faire des commentaires lors de cette discussion.

Le Protocole doit être plus efficace s'il veut continuer d'être l'instrument principal de la lutte contre les changements climatiques mondiaux. Le Groupe de travail devra évaluer les choses qui ont

fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné. Il sera important d'assurer que les résultats de l'examen du Protocole en vertu de l'article 9 soient pris en considération par le Groupe de travail. Différents types d'engagements pour des horizons à plus long terme devraient être considérés. Les approches à l'égard des engagements telles que celles de nature sectorielle, axées sur l'intensité, volontaires et axées sur la technologie mériteraient également d'être prises en considération, tout comme la possibilité d'élargir la participation dans le cadre du Protocole.

Toutes les approches futures à l'égard des engagements devraient refléter la situation nationale spécifique d'un pays. Des considérations telles que la nature de l'économie d'un pays (p. ex. fondée sur les ressources et/ou à forte consommation d'énergie), le climat et la distance entre les centres urbains sont importantes. Certains pays sont également des exportateurs nets d'énergie dont les exportations donnent à d'autres pays l'occasion de passer à des sources de combustibles plus propres.

III. APPROCHE À L'ÉGARD DE LA STRUCTURE ET DU FORMAT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

Il faudrait prendre en considération toutes les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes, incluant :

- Les évaluations scientifiques;
- Les travaux au sein des UN sur : les rapports nationaux sur les progrès démontrables, le programme de travail quinquennal sur l'adaptation, les ateliers sur l'atténuation qui se tiennent dans le cadre des réunions des organismes subsidiaires scientifiques et techniques de même que les Comités de conformité; et
- Les travaux des institutions internationales qui contribuent aux efforts d'atténuation (p. ex. la Banque mondiale), les organisations intergouvernementales (p. ex. l'Agence internationale de l'énergie et l'Organisation de coopération et de développement économiques), les organisations non gouvernementales (p. ex. le Centre PEW, le World Resources Institute et l'Institut international du développement durable) de même que les organisations de la société civile et du secteur privé.

Le Groupe de travail devrait opérer de façon aussi rentable que possible, tout en assurant une participation maximale. La première réunion devrait mettre l'accent sur la question des procédures, l'élection des agents, l'établissement des règles en vertu desquelles ils fonctionneront et la portée des travaux du Groupe. Il est peu probable qu'on élabore un plan de travail détaillé au cours de la première réunion; toutefois, après cette réunion, on pourrait demander aux parties de faire part de leurs points de vue relativement à un plan de travail détaillé et à un calendrier possible des prochaines réunions. Le Groupe devra également partager ses informations et ses conclusions avec les autres processus des NU, plus particulièrement le Dialogue sur la coopération future à long terme.

Il devrait y avoir un échange transparent d'informations entre les deux processus, tant au sein qu'à l'extérieur des NU. Le Groupe de travail devrait prendre en considération les informations provenant des processus complémentaires des NU, incluant le Dialogue examinant les mesures concertées futures. Le Groupe de travail devrait également examiner les forums pertinents non liés aux NU, incluant le Dialogue du G8 sur les changements climatiques, l'Énergie propre et le Développement

durable ainsi que le Partenariat Asie-Pacifique, de même que les initiatives technologiques importantes telles que *Methane to Markets* (« Méthane aux marchés »), le Forum de leadership sur le piégeage du carbone et le Partenariat sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.